

du bill et les annexes, chaque fois que paraissent les mots «ministère de l'Environnement»; et par voie de conséquence, que les mots «ministre de l'Environnement» soient supprimés partout où ils figurent dans le bill et les annexes et qu'ils soient remplacés par les mots «ministre des Pêches et de l'Environnement».

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. La présidence a des réserves à faire à propos de l'amendement. J'ai deux observations à faire au sujet de la procédure. Si le comité adoptait cet amendement, il faudrait amender aussi certains articles du bill sur lesquels le comité s'est déjà prononcé. C'est là un point qui vient immédiatement à l'esprit. L'autre n'est pas aussi important, mais je l'expose quand même. Il est question de l'amendement des titres abrégés à la page 560 de la 17<sup>e</sup> édition de May. On y lit:

Le titre ne peut être amendé que si le bill a été modifié...

Dans le cas présent, il faut lire: «... si la partie a été modifiée», car il s'agit de la Partie I.

...de telle façon que cet amendement devient nécessaire; mais on doit apporter au titre tous les amendements qui peuvent être nécessaires.

Je ne pense pas que l'amendement soit nécessaire dans le sens dont May en parle. Il dit:

un amendement... a pu être approuvé au comité permanent...

A ce propos, je constate également qu'aux termes de l'article 5 a), le ministre serait responsable des pêches en eaux côtières et intérieures. A moins que les ministériels n'aient des arguments contre, je suis disposé quant à moi à accepter l'amendement relatif à l'article 2. Je doute cependant que nous puissions aller jusqu'à modifier les articles que le comité a déjà adoptés. C'est une opinion que j'émet. Elle servira peut-être la cause du député qui présente l'amendement. Sous réserve de ce que les députés ont à dire, j'accepte la partie suivante de l'amendement:

Qu'on modifie l'article 2 du bill C-207 en supprimant les mots «ministère de l'Environnement» là où ils sont employés pour la première fois, immédiatement après l'article 1, page 1, et en les remplaçant par les mots «ministère des Pêches et de l'Environnement».

Si cela répond au désir du député, je dirai que la motion est acceptable à la présidence sous réserve des remarques que les députés auront à faire.

**M. McGrath:** Je signale à Votre Honneur que la réserve qu'il a exprimée au sujet de l'amendement est acceptable. Je serai heureux de le présenter sous cette forme.

**M. Crouse:** Je veux dire quelques mots pour appuyer l'amendement.

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député. Avant qu'il puisse débattre le fond de l'amendement, les autres députés doivent pouvoir discuter la question de procédure. Sinon, la présidence

[M. McGrath.]

est disposée à accepter l'amendement modifié, avec le consentement du député de Saint-Jean-Est.

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** L'amendement est accepté.

**M. Crouse:** J'interviens brièvement dans ce débat afin d'appuyer l'amendement proposé par le député de Saint-Jean-Est. Ainsi que vous le savez, lors de nos discussions sur l'article 4, j'avais proposé un amendement tendant à la désignation d'un sous-ministre des Pêches qui aurait assumé toutes les responsabilités en matière de pêcheries. Le comité a rejeté cet amendement.

Je partage les appréhensions du député de Saint-Jean-Est qui craint que le ministère des Pêches ne soit englouti par le nouveau ministère de l'Environnement, ce qui aurait pour effet de faire perdre son identité à cette industrie primaire importante pour le Canada. Sans la pêche, le Canada n'aurait peut-être jamais été découvert. Ce sont les prolifiques bancs de poissons, et notamment de morue, au large des côtes atlantiques du Canada qui incitèrent les Français, les Anglais et d'autres à venir chez nous pour s'y livrer à la pêche. Sans les énormes bancs de morue au large de nos côtes orientales, nous n'aurions jamais entendu parler de ces navires romantiques que furent le *Gertrude L. Thibault* sous les ordres du capitaine Ben Pine, ou le *Bluenose* du capitaine Angus Walters, ni des fameuses régates internationales au large de Lunenburg en Nouvelle-Écosse. Peut-être n'aurions-nous pas, présentement, à l'envers de nos pièces de 10 cents l'effigie de ce fameux voilier que fut le *Bluenose*.

**Une voix:** Ou des députés de Terre-Neuve.

**M. Crouse:** En effet, des députés de Terre-Neuve. Ce serait une tragédie. Le ministère des Pêches tient à une longue tradition, remplie de romanesque. Le gouvernement fédéral est responsable de ce domaine en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le ministère a été connu sous les noms de ministère des Pêcheries et des Forêts, et de ministère de la Marine et des pêcheries depuis la Confédération. Je m'inquiète vraiment de sa disparition.

Une fois ce ministère éliminé, le ministre, qui ne sera plus que le ministre de l'Environnement, n'approfondira peut-être plus autant certains de nos problèmes. En n'ayant plus de ministère et de ministre des Pêches, comme tels, nous perdrons, je crois, une partie de la réclame essentielle à notre industrie de la pêche. Celle-ci traverse actuellement une période de grandes difficultés. Les députés le savent, les cas d'hydrargyrisme qu'on a relevés chez certaines espèces de gros poissons, surtout le thon et l'espadon, ont placé l'industrie dans une mauvaise situation. Nous souffrons en outre d'une réduction des réserves de poisson qui a entraîné un grave problème pour l'industrie, surtout en Nouvelle-Écosse. Il faudra bientôt prendre d'importantes décisions au nom de notre